

OFFICIER – Encadrement

Poste n° 2023-688

Unité d'affectation :
Etablissement du Service National et de la Jeunesse Nord-est
Centre du Service National et de la Jeunesse de Nancy

DESCRIPTION DU POSTE

UNITÉ

Le Centre du Service National et de la Jeunesse de Nancy conduit la mission Journée défense et Citoyenneté au sein de quatre départements (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges et Meuse) au profit de 25 681 administrés par an.

POSTE

Vous êtes chargé :

- De commander et de manager directement une vingtaine de personnels militaires et civils à la tête du bureau journée défense et citoyenneté. Le bureau est composé d'une section coordination et de deux sections administrations. L'officier chef de bureau est l'interlocuteur privilégié des formations et unités militaires partenaires de la DSNJ dans le cadre de la mission principale d'organisation des journées défense et citoyenneté et de la Journée défense et mémoire partie intégrante du Service national universel.
- De superviser toute l'activité opérationnelle de la chaîne dans les deux départements alsaciens à travers 7 sites JDC et les centres SNU.
- De garantir le respect des standards en matière de dialogue de gestion des administrés et la bonne tenue et organisation des activités du centre. Dans le cadre de la politique jeunesse du ministère des armées, vous êtes étroitement associé à l'animation du réseau des classes de défense et de l'ensemble des dispositifs jeunesse mis en œuvre par la DSNJ localement. En l'absence du chef de centre, vous le suppléez.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer **complet** dans l'un des 48 Bureaux Air des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA/Bureaux Air) ou Sections d'Information et de Recrutement (SIR).
Liste des CIRFA et SIR sur devenir-aviateur.fr

SÉLECTION

La sélection s'effectue sur **dossier**. Elle est suivie de **tests psychotechniques**, d'une **évaluation en anglais**, d'épreuves sportives, d'une visite médicale et d'une **enquête de sécurité**. Elle se termine par un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Premier **contrat de 18 mois** couvrant la période de formation militaire en qualité d'élève officier sous contrat (EOSC). Dès la fin de la formation d'EOSC, les candidats signent un engagement de 5 ans renouvelable plusieurs fois.

PROFIL RECHERCHÉ

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Vous avez la nationalité française ;
- Vous avez **moins de 30 ans** à la date de signature du contrat ;
- Vous n'avez pas forcément d'expérience professionnelle.

DIPLÔME – FORMATION

- Vous justifiez d'un **bac+3 ou équivalent** ;
- Vous atteste d'un diplôme dans le domaine des ressources humaines, des finances ou de la communication.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Vous justifiez de connaissances en utilisation des outils informatiques.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Vous êtes dynamique, entreprenant ;
- Vous avez des capacités de travail en équipe et d'organisation.

Être militaire, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

Être officier, c'est être en situation de responsabilité, en particulier auprès du personnel placé sous ses ordres. Cela suppose d'avoir le sens de l'humain et une certaine forme d'exigence vis-à-vis de soi-même.

FORMATION

Formation militaire de 13 semaines à l'Escadron de Formation au Coursus Court (EFCC) de Salon-de-Provence. TOEIC anglais effectué au cours de la Formation Militaire Générale de l'Officier (préparation à la charge de l'intéressé).

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (SOLDE) *

Données non contractuelles.

- Période de formation initiale ~ 1.328 € net
- Aspirant ~ 1.438 € net (à l'issue de la formation militaire initiale)
- Sous-lieutenant ~ 1.700 € net (à partir de 6 mois d'aspirant)
- Lieutenant ~ 2.055 € net (après 1 an de sous-lieutenant)

* À titre indicatif, hors primes et indemnités ; solde pour un célibataire sans enfant logé sur base.

L'accès à chaque grade est soumis à la parution d'un décret de nomination.